

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 565

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« pour une surveillance de masse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent projet de loi va nuire gravement aux droits de l'ensemble des citoyens et citoyennes de notre territoire. Cette loi portant sur l'enjeu sécuritaire pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 n'est absolument pas circonscrite au seul temps des pratiques sportives et festives liées à cet événement international. Il met en place un dispositif dangereux de surveillance de masse ayant recours à l'intelligence artificielle dans des modalités bien trop floues. Aussi, en cohérence avec l'esprit du texte, nous proposons de renommer ce projet de loi « Pour une surveillance de masse ».